

Si vous avez d'autres questions sur les risques et les moyens de vous protéger,
vous pouvez aussi contacter :



Des doutes, des questions sur les risques et les moyens de vous protéger :

SIDA Info Service	0800 840 800	www.sida-info-service.org
AIDES	02 42 47 99 56	www.aides.org
HEPATITES Info Service	0800 845 800	www.hepatites-info-service.org
Info contraception et IVG	0800 834 321	www.planning-familial.org
CeGIDD	02 40 08 31 19	www.chu-nantes.fr

(Centre Gratuit d'Information, de Diagnostic et de Dépistage des IST)

INFORMATION POUR LES PERSONNES CONSULTANT AUX URGENCES **APRES UN RAPPORT SEXUEL NON PROTÉGÉ**

Madame, Monsieur,

Vous consultez en urgence après rapport sexuel non protégé parce que vous craignez une contamination par le VIH. Le plus souvent ce risque est faible mais **certaines situations** justifient un traitement en urgence.

Ce traitement peut diminuer le risque d'infection, à condition d'être **débuté le plus tôt possible** (au plus tard dans les 48h) et d'être **bien suivi pendant 4 semaines**.

Ce traitement n'est pas toujours bien toléré, c'est pourquoi il n'est prescrit qu'en cas de risque identifiable de transmission du VIH.

Un rapport sexuel non protégé peut aussi entraîner d'autres infections ou une grossesse non désirée.

Pour bénéficier des conseils adaptés à votre situation, n'hésitez pas à répondre franchement et précisément aux questions du médecin.



INFECTION VIH

Si votre partenaire ne connaît pas sa sérologie VIH

Il est recommandé que votre partenaire réalise en urgence une sérologie :
Si elle est négative, vous n'aurez pas besoin de traitement,
Si votre partenaire ne peut pas venir aux urgences, il ou elle pourra faire réaliser cette sérologie en laboratoire dans les prochains jours.
Si vous avez débuté en urgence un traitement, il pourra être arrêté ou prolongé par le spécialiste selon le résultat de cette sérologie.

Si votre partenaire est séropositif(ve) pour le VIH

Le risque de transmission du VIH varie selon l'état de santé de votre partenaire et selon le type de rapport. Le plus souvent il est recommandé de débiter en urgence un traitement pour diminuer ce risque.

Si votre partenaire suit (ou a suivi) un traitement anti-VIH, il est utile de connaître ses médicaments pour choisir pour vous le meilleur traitement.

Vous devrez consulter dans les 3 jours un médecin spécialiste pour adapter si besoin ce traitement.

Si votre partenaire refuse de faire le test...

Si vous ne savez pas comment le ou la contacter...

Sa sérologie VIH reste inconnue. L'indication d'un traitement en urgence dépend des facteurs de risque que présente votre partenaire, des circonstances et du type de rapport sexuel.

Nous vous poserons donc des questions plus précises pour savoir si un traitement est nécessaire.

HEPATITE B

Le virus de l'hépatite B se transmet plus facilement que le VIH.

Si vous n'êtes pas protégé par une vaccination ou si vous ne le savez pas, pensez à la demander à votre médecin traitant. Elle peut être débutée dans les prochains jours.

Si vous savez que votre partenaire est porteur d'une hépatite B « active », une injection d'immunoglobulines (anticorps protecteurs) est recommandée dans les 48 à 72 h, en même temps qu'une première dose de vaccin.

AUTRES INFECTIONS

(Syphilis, Gonocoque, Chlamydia, Herpès...)

Un dépistage et un suivi sont recommandés pour vous traiter efficacement en cas d'infection et pour vous éviter de transmettre à votre tour ces infections.

Ce suivi peut être réalisé par votre médecin traitant ou au CIDDIST (Centre d'information de dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles) : Consultation anonyme et gratuite.

GROSSESSE NON DESIRÉE

Si besoin, une contraception d'urgence pourra vous être proposée, en l'absence de contre-indication et si le rapport date de moins de 5 jours.